Mensuel n° 160 – Décembre 2015

Le P'tit Finésien

Mairie
Tél. : **02.99.69.70.52** - Fax : 02.99.69.66.25
Courriel : **feins@orange.fr**
Site Internet **: www.feins.fr**
Ouverture
Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h
Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30
Samedi : 9h - 11h30
Permanences
Maire & Adjoints : sur rendez-vous

Services d'urgence
Médecin de garde - SAMU : **15** – Pompiers : **18** – Gendarmerie : **17**

Services de garde

Pharmacies :
Composer le 32 37 - Service payant (0,24 € la mn d'un poste fixe)
Vétérinaires :
Cabinet vétérinaire Sens de Bretagne - Tél. : 02.99.39.51.26

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 17 décembre 2015

MAIRIE

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Alain FOUGLÉ, maire, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal, souhaitent exprimer leurs pensées aux victimes des attaques terroristes, à leurs proches, et à tous les parisiens.
Nous vous souhaitons, malgré ces évènements tragiques, d'excellentes fêtes de fin d'année.

CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE

La journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie sera célébrée :
Samedi 5 décembre à 11 h au monument aux morts.

VIGIPIRATE

Interdisant l'utilisation des pétards et artifices de divertissement :
- ➔ Du 20 décembre à 20 h au 2 janvier à 24 h sur l'espace public ou en direction de l'espace public,
- ➔ En tous temps :
  - o Dans tous les lieux où se déroule un grand rassemblement de personnes,
  - o Dans les immeubles ou maisons d'habitation ou en direction de ces derniers.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni, au complet, samedi 21 novembre à 10 h 30 ; nous avons eu le plaisir d'accueillir Anthony, animateur sur la commune de Montreuil su Ille, afin d'évoquer avec lui les contraintes et les divers aspects d'une création d'un espaces jeunes sur la commune. Les jeunes conseillers municipaux se sont vite rendu compte de la compléxité du projet et que du temps sera nécessaire pour le concrétiser.
Les avancées des diverses commissions ont ensuite été abordées (Patrimoine et Sécurité).
Il a été enfin abordé le projet de visite du CMJ du Sénat et de l'Assemblée Nationale, visite qui pourrait être organisée durant les vacances de printemps.

CHATS ERRANTS - RAPPEL

Trop de chats, tue les chats !

Vous n'avez pas fait stériliser votre chatte et vous allez distribuer ses chatons (ou du moins essayer !!), alors vous êtes co-responsable de ce que vous voyez sur l'image ci-contre ! Chaque année des milliers de chatons voient le jour, bien plus qu'il n'y a d'adoptants, et chaque année des milliers de chats et de chatons meurent dans les refuges saturés ou doivent être euthanasiés .

Afin d'éviter la prolifération des chats dans certains quartiers de la commune, une seule consigne : NE PLUS LES NOURRIR !!

En effet, un chat ne se laisse jamais mourir et part chasser ailleurs, sur un autre territoire !

FRELON ASIATIQUE

Nous rappelons l'obligation qui est faite aux propriétaires ou locataires des parcelles concernées de faire procéder à la destruction des nids.
La démarche, après information à la commune, est la suivante :

1. Appel à une société habilitée,
2. Destruction du ou des nids,
3. Règlement de la facture par le propriétaire (30% à sa charge, les 70% restant étant pris en charge par la Communauté de Commune et la commune)

BOITES AUX LETTRES

Nous constatons que certaines maisons individuelles ne sont pas dotées de boites aux lettres, ou avec des boites aux lettres sans nom ou pire encore à même le sol et d'autres sans serrure ; nous rappelons les normes demandées par LA POSTE : « Les boites aux lettres des maisons individuelles doivent être aisément accessibles par le facteur. Pour qu'elles soient facilement accessibles, il est recommandé de placer les boîtes aux lettres **entre 80 cm et 1m 50 de hauteur** et les dimensions minimales des ouvertures doivent être de **22 cm de large sur 3 cm de haut** ».
Merci de veiller au respect de ses consignes.

INFOS DIVERSES

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil, Mr Yves-Michel FRESNEAU, aura lieu le **Jeudi 17 décembre 2015 le matin**.
A la Communauté de Communes

Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.
Tél. : **02 99 55 20 23**

MISSION LOCALE

Permanence de St AUBIN d'AUBIGNE
Place des Halles – 02 99 55 42 42
Les mardis 1er, 15 et 29 décembre de 14 à 17 h
Les mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 décembre de 9 h à 12 h

Permanence de MONTREUIL sur ILLE
19 Avenue Alexis Rey – 02 99 55 42 42
Les vendredis 4 et 18 décembre de 9 h à 12 h

Permanence de SENS de BRETAGNE
9 Place de la Mairie – 02 99 39 51 33
Les jeudis 10 et 24 décembre de 14 h à 17 h

SMICTOM

Attention, **à compter du 1er janvier 2016**, le calendrier des collectes des ordures ménagères change :
Ramassage hebodmadaire des ordures ménagères :
le **MERCREDI** (au lieu du jeudi), les containers devront être sortis le mardi soir,
Ramassage des déchets recyclables (sacs jaunes) :
le **MERCREDI** semaine paire (au lieu du jeudi semaine impaire).
Merci d'en prendre note.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

CLUB DES AMIS FINÉSIENS

Évènements importants pour ce mois-ci :

- Samedi 5 décembre : Repas du CCAS,
- Jeudi 10 décembre : Assemblée Générale et Pot au feu.

ESKELL WEST - JUMELAGE

A la suite des évènements tragiques du vendredi 13 novembre, Madame Le Maire de Mancos, Rachael Simbeck, et l'Administratrice, Andrea Phillips, ainsi que tous les citoyens de Mancos, ont transmis aux citoyens de Feins et de France, un message de condoléances :

« On behalf of the town staff, town Board of Trustees and the Mancos Community, I would like to extend our condolences to Feins and to the people of France during this tragic time. We have been watching the Paris news here and this event is horrifying for people all over the world.
Our thoughts are with you. »

(De la part de l'équipe municipale et la communauté de Mancos, nous souhaitons vous transmettre nos condoléances pour Feins et le peuple de France pendant cette période tragique. Nous avons regardé les nouvelles de Paris ici et ce qui se passe est terrifiant pour les peuples du monde entier.
Nos pensées sont avec vous.)

COMITÉ DES FÊTES

Voici les premières dates à retenir pour cette année 2016 :

Le Samedi 27 février :
2 courses natures, à pied, l'Hivernale du Boulet, courue sur 10 ou 17 kilomètres. Nous recherchons des bénévoles notamment des signaleurs pour cette manifestation qui se déroulera sur le site de l'étang du Boulet (vous pouvez contacter Bran HÉRY au 07 61 44 00 84, en renseignant votre date de naissance et numéro de permis de conduire, c'est assez urgent).
Une marche est à l'étude sur une distance de 10 kilomètres.

Le Samedi 11 juin :
Concert et Feu de la Saint Jean sur le Site du Boulet. Nous informons la population que nous recherchons un lieu de stockage pour les fagots, et que nous comptons sur votre collaboration pour nous faire part de vos éventuels fagots à faire que vous soyez particulier, ou non. Sans votre collaboration comme celle de Mr et Mme Beaulieu l'an passé le feu ne sera pas à la hauteur de nos espérances.

Le 23 juillet 2016 :
Retour du Moules frites
Trois autres dates sont à l'étude, les deux premières se tiendront au Bar du Centre :

- L'une aura pour thème le jeu au cours d'une après-midi et d'une soirée,
- L'autre soirée sera synonyme de Théâtre d'Impro avec la troupe bien nommée de Melesse.

Ces deux soirées se tiendront au cours du premier trimestre sans doute.
La dernière date concerne une éventuelle participation à l'association « Les rockers ont du cœur » en décembre prochain.

Au Comité des Fêtes, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, alors n'hésitez pas à nous rejoindre si l'une de ces manifestations vous motive. Pour toute demande d'information contactez par mail ou tel le président du comité des fêtes, réponse assurée et réactive.

Pour le comité des Fêtes, Bran HÉRY

PETITES ANNONCES

Vends batterie de voiture diesel - 65 AH S40A – 12 V
(photo non contractuelle)
Très peu servie
90 €
06 41 49 29 09

INFOS DIVERSES

****

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2015

****

Le vingt-trois octobre deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle .

Absentes excusées : Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane, Mme HUET Rachel.

Secrétaire de séance : M. BRÉAL Loïc

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.
Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2015.

I – BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE / VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer un virement de crédit sur le budget de la commune afin de pallier une insuffisance budgétaire au chapitre 12.

VC 1 :
Budget COMMUNE

- Chapitre 12	Compte /6413	2 500,00 €
- D 022		- 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision ci dessus.

II – RAPPORT D'ACTIVITÉ EAU POTABLE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ adjoint au Maire, présente au Conseil municipal le rapport annuel 2014 du Syndicat d'alimentation en eau potable d'Aubigné – Feins – Montreuil qui regroupe les communes de : Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins et Montreuil-sur-Ille.
Il est consultable en mairie.

Estimation de la population desservie : 4 300 habitants

Condition d'exploitation du service : Le service est exploité par la société VEOLIA EAU en affermage, qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 2 020 abonnés (+2,23 % par rapport à 2013).

Besoin en eau : en 2014, les abonnés ont consommé 143 310 m3 (+ 2,90 % par rapport à 2013) soit en, moyenne 91 litres par habitant et par jour. Le rendement du réseau était de 84,50 % en 2014 (il était de 82,7 % en 2013).
Qualité : Bonne Le bilan fourni par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité. Elle est conforme aux limités réglementaires fixées pour le paramètre microbiologique, les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Prix : Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 338,87 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,82 € /m3, en baisse de 076 % par rapport à 2014.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

III – TAXE FONCIERE : DÉGRÈVEMENT JEUNES AGRICULTEURS

Monsieur HONORÉ, 1er Maire Adjoint, indique au Conseil municipal qu'un dégrèvement jeunes agriculteurs est mentionné sur l'avis d'imposition taxes foncières 2015 pour la somme totale de 116 **€.**
Il s'avère que cette année, la partie Dégrèvement JA «État» est de 105 € et la partie Dégrèvement JA «Collectivité» est de 11€. Suite à la transmission de la Direction Générale des Finances publiques de Rennes d'un document sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, la collectivité doit dégrever la somme de 116 € à l'agriculteur concerné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'accorder le dégrèvement de 116 € à l'agriculteur concerné.

IV - UTILISATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la salle des fêtes est régulièrement utilisée à but lucratif dans le cadre d'activités sportives (toutes les semaines scolaires) par une association « Danse la Vie ».
Une convention d'utilisation a été mise en place. Il est précisé que la mise à disposition est consentie gratuitement une fois par an pour les associations régies par la loi 1901. Pour cette association qui utilise la salle régulièrement, un forfait de 100 € à l'année lui sera demandée afin de participer aux frais généraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un forfait de 100 € à l'année et ce à compter de l'année 2016 pour l'association « Danse la Vie ».

V – TAXE AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que lors de la séance du 30 septembre 2011, l'assemblée délibérante a décidé d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 2 % , sans exonérations facultatives et que lors de la séance du 24 octobre 2014, il a été décidé que cette taxe soit reconduite de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.

Monsieur le Maire propose de passer le taux à **2,5 % à compter du 1er janvier 2016** (sachant qu'actuellement le taux est à 2 %) et propose que cette taxe soit reconduite de plein droit d'année en année dès 2016 sauf renonciation expresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix pour - à 3 abstentions, décide de passer le taux à **2,5 % à compter du 1er janvier 2016** (sachant qu'actuellement le taux est à 2 %) et propose que cette taxe soit reconduite de plein droit d'année en année dès 2016 sauf renonciation expresse.

VI – CMJ

Monsieur Stéphane BODINAUD fait part aux membres du Conseil municipal que le 2ème Conseil municipal des jeunes s'est déroulé le samedi 26 septembre 2015. Trois commissions ont été créées : Patrimoine, Espaces jeunes et sécurité.

Les demandes sont les suivantes :

Sécurité : plateaux ralentisseurs, rénovation arrêt de bus en mauvais état à la Croix Rompue, piste cyclable dans le centre, mise en place de panneaux « Partageons la route », réflexion sur la délimitation de la place de l'église .

Patrimoine : Un journée comptée Géo cachemire, chasse aux trésors, connaître l'histoire de Feins, établir un inventaire du patrimoine (four à pain, Croix, Calvaire...).

Espace jeunes : Disposer d'un endroit pour les jeunes (billards, jeux de société, DVD ….)

Le prochain CMJ aura lieu le 21 novembre 2015.

VII - TERRAIN MULTISPORT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du déroulement des différents courriers et pétitions reçus à la mairie et des réponses apportées dans le cadre du positionnement du terrain multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a réaffirmé, à l'unanimité sa volonté d'installer le terrain multisports sur la partie sud du terrain de foot, à proximité de la garderie – ALSH (perpendiculaire au bâtiment garderie ALSH).

Un élément supplémentaire a été pris en compte au moment de la décision : le positionnement du terrain multisports en lieu et place du parking gravillonné et de la butte de terre s'avère impossible du fait de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE et entre autre les bâtiments d'élevage) imposée par la présence du GAEC de l'ardriller.

Plan de financement du 22/10/2015

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la création du terrain multisport, une demande de subvention au titre de la DETR et au titre du contrat de territoire, a été sollicitée en 2015. Le nouveau plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :
Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	montant	**RECETTES**	montant
TERRASEMENT AMENAGEMENT	13 953,00 €	DETR 30 %	11 932,60 €
BORDURES	3 000,00 €	CONTRAT de TERRITOIRE	18 045,50 €
FOURNITURE TERRAIN	21 905,80 €	AUTOFINANCEMENT	9 797,22 €
PEINTURE MARQUAGE	916,52 €		
TOTAL H.T.	39 775,32 €	**TOTAL H.T.**	**39 775,32 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VIII – LOI NOTRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'avancée des projets de fusion pour la communauté de communes du Pays d'Aubigné entre les EPCI *(1)*. Il présente la nouvelle carte [Projet de schéma Départemental de coopération Intercommunale – SDCI (2)] avec fusion de certains EPCI.

(1) EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunales
(2) SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

XI - QUESTIONS DIVERSES

<u>Fréquentation garderie</u> :
Une étude sur la fréquentation de la garderie a été menée sur la période de septembre / octobre 2015 par tranche de quart d'heures.

A partir du 18 septembre 2015 :
- de 7h00 à 7h15 : aucun enfant à la garderie
- de 7h00 à 7h30 : aucun enfant sauf 3 ou 4 fois

En octobre, il n'y a eu aucun enfant à la garderie le matin entre 7h00 et 7h30.

L'étude sera menée également en novembre et décembre 2015.

ELECTION REGIONALES

1er tour le 6 décembre 2015

08H00 10H30	Alain FOUGLÉ
	Floriane COQUILLET – Rodrigue FAUTREZ
10H30 13H00	Jean Yves HONORE
	Christèle LEGRY - Michel BURGOT
13H00 15H30	Jean Pierre ROBERT
	Loïc BREAL - Pia BOYER
15H30 18H00	Jean ORY
	Inès LE BOHEC - Henri PORCHER

2ème tour le 13 décembre 2015

08H00 10H30	Alain FOUGLÉ
	Floriane COQUILLET – Rodrigue FAUTREZ
10H30 13H00	Jean Yves HONORE
	Stéphane BODINAUD - Michel BURGOT
13H00 15H30	Jean Pierre ROBERT
	Loïc BREAL - Pia BOYER
15H30 18H00	Jean ORY
	Inès LE BOHEC - Henri PORCHER

Cérémonie du 11 Novembre 2015 :

11h00-École publique Hommage au Centenaire de la mort de Pierre-Marie CHOLLET (décédé au combat en mai 1945), une plaque sera dévoilée en son honneur,
11h30 Cérémonie au Monument aux Morts

Cérémonie des vœux : Samedi 9 janvier 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30
Prochaines réunions les vendredis 20 novembre et 11 décembre 2015 à 20h30.

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 25 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37	Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ	Réalisation : Mairie de FEINS	Nombre d'exemplaires : 380